

RAPPORTS.

Les propositions demandant les rapports suivants reçoivent séparément l'assentiment de la Chambre :

Etat indiquant pour le temps écoulé depuis la période comprise dans l'ordre de la Chambre des Communes de la dernière session au sujet du fonds de retraite, 1° le nombre de personnes placées sur la liste de l'année comme ayant droit aux bénéfices de l'acte; 2° le nombre de personnes mises à la retraite avec pension, pendant l'année, en vertu de l'acte; 3° le nombre de personnes qui se sont retirées pendant l'année avec une gratuité, en vertu de l'acte; 4° le montant total versé à la caisse depuis l'origine par celles qui, pendant l'année, ont été mises à la retraite avec pension, ou qui se sont retirées avec une gratuité, faisant la différence entre celles dont la mise à la retraite a été occasionnée par l'abolition de la charge; celles mises à la retraite autrement et celles qui se sont retirées avec une gratuité; 5° le nombre de personnes sur la liste de l'année qui sont décédées pendant leur service; 6° le montant total versé à la caisse depuis l'origine par les personnes mortes dans l'année, pendant leur service. (M. Blake.)

Copie des jugements de la Cour Suprême du Canada, non encore soumis, sur la question du pouvoir législatif relatif à la réglementation de la vente des liqueurs enivrantes, et du jugement du comité judiciaire du Conseil Privé dans la cause de *Hodge vs La Reine* sur ce même sujet; aussi, copie des notes sténographiques des procédés pris devant le comité, et de toute correspondance se rattachant à cette cause; et aussi, copie des notes sténographiques des procédés pris devant le comité dans la cause de *Russell vs. La Reine*.—(M. Blake.)

Sir LEONARD TILLEY propose que la Chambre s'ajourne.

La motion est adoptée, et (à 4.05 heures p.m.) la Chambre s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 25 janvier 1884.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

RAPPORT.

Le rapport suivant a été déposé sur le bureau de la Chambre :

Rapport du ministre des chemins de fer et canaux.—(Sir Charles Tupper.)

BILLS PRÉSENTÉS.

Les bills suivants sont déposés séparément et lus pour la première fois :

Bill (N° 14) pour fusionner la Chambre de Commerce de la cité de Toronto et la Halle au blé de Toronto.—(M. Beaty.)

Bill (N° 15) à l'effet de restreindre la juridiction de la cour suprême en appel.—(M. Landry, Montmagny.)

Bill (N° 16) pourvoyant à la déclaration des titres de propriété du sol et pour en faciliter le transfert dans les territoires du Canada.—(M. McCarthy.)

ÉCOLES PUBLIQUES DU MANITOBA.

Sir LEONARD TILLEY propose que la Chambre se forme en comité général mardi, pour examiner la résolution suivante :

M. BLAKE.

Qu'il est expédient de décréter que le gouverneur en conseil pourra autoriser l'avance à la province du Manitoba, pour aider aux écoles publiques dans cette province, de la somme de dix mille piastres, dont l'avance, pour l'exercice 1880-81, a été autorisée par l'acte 41 Vict., chap. 13, et d'une somme supplémentaire, n'excédant pas trente mille piastres, faisant quinze mille piastres pour chacun des exercices 1881-82 et 1882-83; les dites sommes devant être avancées à même le fonds du revenu consolidé et remboursées à ce fonds avec intérêt au taux de cinq pour cent par année, à même les premiers produits de la vente des "Terres des Ecoles" dans la dite province sous l'opération de l'Acte des terres fédérales, de 1883.

La motion est adoptée.

RAPPORT OFFICIEL DES DÉBATS DE LA CHAMBRE.

M. BOWELL, en proposant d'ajouter les noms de MM. Foster et Royal au comité spécial chargé de surveiller les débats de la Chambre, dit : On a appelé mon attention sur le fait qu'il serait mieux de mettre un autre monsieur représentant la langue française dans le comité, et aussi un représentant des provinces maritimes; et en examinant la liste des membres de la Chambre, nous avons cru que les deux membres dont on a mentionné les noms étaient peut-être aussi éligibles que d'autres à cette position. Je suppose que la Chambre n'aura pas d'objection particulière à cette motion.

M. BLAKE : Ce comité, qui est un comité de la Chambre, ayant à remplir des devoirs importants et qui peuvent devenir délicats, au sujet de la publication des débats, a toujours été, je crois, et je sais qu'il est certainement aujourd'hui, composé de façon à ce que, comme il convient, le côté ministériel de la Chambre ait la majorité, mais dans la proportion de cinq à quatre. L'honorable préopinant propose maintenant que ces proportions soient changées de façon à ce qu'elles soient de sept à quatre. Je crois qu'il faut pour plusieurs raisons objecter à cela. Il serait beaucoup mieux de garder les proportions comme elles sont actuellement, et l'honorable monsieur aurait pu au moins prendre le nom d'un autre membre de ce côté-ci de la Chambre. Je recommande que le nom d'un honorable député siégeant de ce côté-ci de la Chambre soit substitué à l'un des deux noms proposés,—je n'ai pas d'autre objection à faire à ces noms,—afin de laisser la majorité comme elle est, et, autant que possible, les deux côtés de la Chambre dans une proportion égale.

M. BOWELL : Je n'ai pas entendu recommander de nom par l'honorable préopinant. Il ne peut pas y avoir d'objection à l'addition d'un autre nom à la liste, mais je crois que les deux messieurs que j'ai nommés devraient faire partie du comité. Si l'honorable monsieur pense que son côté de la Chambre ne sera pas suffisamment protégé on ne peut pas s'opposer du tout à l'addition d'un autre nom.

M. BLAKE : L'addition d'un autre nom, lorsque l'honorable monsieur en propose deux nouveaux, ne maintiendra pas la proportion. C'est pourquoi je propose une substitution au lieu d'une addition.

M. BOWELL : Si l'honorable monsieur veut réfléchir que la représentation de son côté de la Chambre dans le comité est beaucoup plus forte que dans aucun autre comité.

M. BLAKE : Certainement, et pour des raisons tangibles.

M. BOWELL : J'avoue franchement que je n'ai pas songé à cette affaire. J'ai recommandé deux noms comme était ceux de députés qui devaient représenter la Chambre dans le comité. Si l'honorable monsieur veut recommander un nom je proposerai qu'il soit ajouté; mais je ne me sens pas porté à retirer ni l'un ni l'autre des noms que j'ai proposés.

M. BLAKE : Je recommande le nom de M. Innes.